

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/22

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 9 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 16 mars dont un exemplaire a été affiché au panneau réservé à cet effet, sous le préau de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : Mme BOZEK Martha, M. DENIEUL Alain, Mme DENOIT Valérie, M. GOREZ Patrick, Mme HAUSTRATE Céline, Mme HUYGHE Bernadette, M. JOLY Johannes, Mme LEPEVE Christelle, M. MÉPLON Paul, M. MESTACK Jean-Louis, Mme POLLET Hélène, M. POLLET Thomas, M. SKYRONKA Eric, Mme SPELEERS Chantal, M. SPELEERS Philippe, Mme VANBREMEERSCH Sophie, M. VANDYSTADT Benoît, Mme VERTAIN Samia, M. WYFFELS Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M. MÉPLON Paul

AFFECTATION DU RESULTAT 2025.

Le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2025	+ 364 884.83 €
Résultat antérieur	+ 24 885.23 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	+ 389 770.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2025	+ 1 485 527.04€
Résultat antérieur	- 1 306 291.99 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	+ 179 235.05 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE + 569 005.11 €

Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement :

Restes à réaliser en recette 0.00 €

Restes à réaliser en dépense 0.00 €

Le Conseil Municipal approuve le résultat et décide donc d'inscrire au budget primitif 2025 :

- au 001 Excédent d'investissement reporté : 179 235.05 €
- au 002 excédent de fonctionnement reporté : 389 770.06 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat 2025 :
 - à 19 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	Le Secrétaire de séance M. Paul MÉPLON
 	